

Procédurier – Invitation et accueil de professeures et de professeurs invités, de chercheuses et de chercheurs invités ou de visiteurs et de visiteuses de très courte durée dans un contexte de pandémie

Étapes préliminaires

1. Le travailleur étranger ou la travailleuse étrangère doit confirmer à l'unité qu'il ou elle sera [entièrement vacciné selon les règles canadiennes](#) au moment de son entrée au Canada¹. **Il est interdit de leur demander la preuve de cette vaccination, mais il faut leur demander de confirmer qu'ils remplissent cette exigence, sans quoi ils ne peuvent pas être invités.**

2. De plus, ils doivent signer cet [engagement](#) avant d'entamer leurs démarches d'immigration.

Étapes pour l'unité

- Aller dans l'Intranet du VREDIRH, à la section [Travailleurs étrangers](#), qui se trouve dans le menu Outils de travail RH;
- Suivre la procédure du VREDIRH pour les professeurs et professeures ou chercheurs et chercheuses invités;
- Avec le [répondant ou la répondante facultaire](#), remplir le formulaire d'invitation et préparer la lettre d'invitation « immigration » correspondant à l'option d'immigration retenue :
 - S'il s'agit du permis de travail dispensé d'EIMT, il faudra soumettre une offre d'emploi dispensée d'EIMT dans le Portail des employeurs (230 \$) et inscrire le numéro de l'offre dans la lettre d'invitation,
 - Si l'option d'immigration retenue est une exemption de permis de travail, demander au répondant ou à la répondante facultaire de préparer également la lettre de confirmation de dispense de permis de travail, qui se trouve à la fin du Guide pour les répondants et répondantes facultaires.

¹ Cette exigence entrera en vigueur le 15 janvier 2022 pour les détenteurs de permis de travail. Le 30 novembre 2021, les vaccins Sinopharm, Sinovac et COVAXIN seront ajoutés à la liste canadienne.

Étapes pour le travailleur étranger ou la travailleuse étrangère

Démarches d'immigration habituelles :

- Aller sur la [page Immigration de l'Université Laval](#), sous « professeurs, chercheurs et visiteurs de très courte durée »;
- Faire les démarches d'immigration et préparer les documents pour passer la douane canadienne, selon l'option d'immigration sous laquelle vous êtes invité;
- Faire les démarches COVID-19 ci-dessous.

Démarches COVID-19 :

- Lire intégralement et suivre les étapes des pages suivantes :
 - [page d'instructions de l'Université Laval pour les stagiaires et travailleurs étrangers durant la COVID-19](#)
 - [page d'instructions de l'Université Laval sur la quarantaine](#)
- Soit, en résumé :
 - Préparer un plan de quarantaine suivant le gabarit proposé
 - Préparer votre [preuve de vaccination entière](#)
 - Faire le [test de dépistage la COVID-19 préalable à l'entrée au Canada](#)
 - Télécharger et remplir l'[application ArriveCan](#)
 - Il est possible qu'il y ait un [test de dépistage supplémentaire à l'arrivée au Canada](#)
 - Vous inscrire [ici](#) une semaine avant votre arrivée, en soumettant les documents demandés, dont l'engagement signé et le plan de quarantaine.

Pour toute question ou pour obtenir de l'aide pour compléter ces étapes, contactez votre [répondant ou répondante facultaire](#).